

CHEF(FE) DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CANTELEU REFERENT SECTEUR

N° du poste : 42

Créée le :

Mise à jour le : 17/10/2019

Mode de recrutement		Poste budgetaire	
		⊠ Oui	
☐ Voie contractuelle (durée réglementaire maximale)		□ Non	
Lieu de travail / résidence administrative :	Cadre statutaire :		
Service départemental d'incendie et de secours			
de la Seine-Maritime	Catégorie : A / B		
Groupement territorial Sud			
Centre d'incendie et de secours de Canteleu	Grades:		
avenue de buccholz Nommable lieutenant hors classe			
76380 CANTELEU	Lieutenant hors classe à capitaine		

Missions du centre d'incendie et de secours de Canteleu :

- Prévention, protection et lutte contre les incendies ;
- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile ;
- Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours ;
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Dimensionnement du centre d'incendie et de secours de Canteleu :

- 29 sapeurs-pompiers volontaires;
- 1 personnel administratif;
- Nombre de sorties en 2018 : 3 045

POJ Jour (12 heures)		POJ Nuit (12 heures)	
Lundi au vendredi	16	Lundi au vendredi	13
Samedi	13	Samedi	13
Dimanche	13	Dimanche	13

Liaisons hiérarchiques :

- N+1: Chef du groupement territorial.
- N+2 : Chef du pôle Stratégie et cohérence territoriale.

Liaisons fonctionnelles:

- Internes : chef de groupement territorial et ses services, les chefs de groupements fonctionnels et territoriaux et leurs services.
- Externes : usagers du service public, autres intervenants des services de santé et d'urgence, force de l'ordre, médias, élus et institutions présents sur le territoire du centre.

Missions de chef de centre

Missions principales

Le chef de centre est responsable du fonctionnement et de la performance opérationnelle de son unité. Il est responsable du respect des effectifs fixés dans le Règlement opérationnel, de la gestion des équipes et de la programmation des consoles d'alerte.

Dans ce cadre:

Planifier les gardes et/ou astreintes conformément au potentiel opérationnel journalier (POJ) quantitatif et qualitatif des compétences (chefs agrès, conducteurs, spécialistes...): - Assurer la formation, le maintien des acquis et l'entraînement physique des personnels (tronc commun et spécialités); Veiller à la reconnaissance opérationnelle des points d'eau situés sur son secteur ; - Diffuser et faire respecter les consignes opérationnelles ; - Vérifier la capacité opérationnelle, le bon fonctionnement et la disponibilité des matériels, de leur contrôle et de leur entretien courant ; - Contrôler et valider les comptes rendus de sortie de secours rédigés par les chefs d'agrès (CRSS); Veiller à la bonne application des règlements et notes de service en vigueur au sein du corps départemental; - S'assurer de la bonne organisation générale du centre en responsabilisant les différents échelons hiérarchiques. Pour cela, il s'appuie notamment sur les officiers ou sous-officiers de garde. De plus: Porter et promouvoir la politique et les valeurs du service ; - S'assurer du respect des règles de contrôle, d'entretien et d'utilisation des équipements de protection individuels (EPI); - Veiller à la bonne gestion des ressources et moyens du centre pour assurer la continuité de service; - S'assurer de la réalisation de la maintenance préventive des bâtiments et des matériels affectés au Cis et en réaliser l'inventaire régulièrement ; Gérer la veille sociale au sein de son unité ; - Favoriser et pérenniser les conditions de la mixité dans le centre ; - Veiller au bon usage des énergies et fluides au sein du centre afin de réduire les consommations; - Intégrer la prévention des risques d'accidents (routiers, en intervention, en manœuvre, au sport...) dans le management des personnels ; - Rendre compte au chef de groupement territorial, ou à ses adjoints, de tout comportement inadapté de ses agents, en intervention et/ou au sein du Cis, ainsi que de tout dysfonctionnement de l'unité; Représenter le service dans les relations qu'il établit avec les interlocuteurs locaux externes; Contrôler et valider les demandes d'indemnités fonctionnelles conformément au règlement départemental d'indemnités. Participer aux manifestations et cérémonies protocolaires. départementales. - Participer aux actions de promotion, de développement et de pérennisation du Missions volontariat. secondaires Participer aux réunions de groupement, à des groupes de travail départementaux, à des réunions avec les partenaires institutionnels, les différents acteurs de la chaîne de secours. Missions Emplois opérationnels : Sont définis par le DDSIS en fonction des unités de valeur opérationnelles détenues par l'agent et des nécessités de service. (SPP) Pour les lieutenants hors classe nommables : Remplir les conditions d'accès à l'examen professionnel Formations et diplômes de lieutenant hors classe. Compétences Maîtrise des domaines administratif, technique et requises opérationnel; **Connaissances** Règles statutaires des SPP et SPV ; Règles de fonctionnement de l'établissement;

		 Connaissances en risques technologiques appréciées ; Expérience dans le domaine du management et des 	
		relations humaines;	
		- Expérience de commandement dans un centre mixte	
		souhaitée.	
	Savoir-faire	 Aptitude à maintenir la capacité opérationnelle des Cis ; 	
		 Commandement des opérations de secours ; 	
		 Aptitude à mener une veille sociale. 	
Savoir-être		 Sens des responsabilités, de l'organisation; 	
	Savoir-être	Sens du service public ;	
	Savoir-etre	 Qualités relationnelles ; 	
		 Disponibilité. 	
	Encadrement	Encadrement du personnel du centre d'incendie et de	
	Encuarement	secours.	
	Quotité de travail	- Temps complet ;	
Conditions d'exercice du poste		Régime de travail SHR ;	
		 Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction 	
		des obligations du service.	
	Moyens matériels	Effets d'habillement ;	
		 Moyens matériels du centre de secours ; 	
		 Véhicule de service à usage non régulier. 	
	Spécificités	Déplacements fréquents sur le département.	
	⊠ Salaire indiciaire au grade concerné		
	⊠ Régime indemnitaire		
Rémunération	☐ hors indemnité de responsabilité		
	☑ dont indemnité de responsabilité en fonction des dispositions statutaires et		
	selon le profil		
	⊠ Œuvres sociales : CNAS		
	Chef de groupement Sud		
Renseignements	02.32.18.49.01		
	Adjoint au chef de groupement Sud		
	02.32.18.49.03		